

**DEPARTEMENT
DU NORD****COMMUNE DE WALLERS ARENBERG*****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL***

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-trois, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (24) : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK, Adjoints, Chantal SAEGERMAN, Jean-Pierre ABRAHAM, Marc STIEVENARD, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Armel BISIAUX, Bénédicte COTTEL, Emile LAURENT, Serge HARDY, Laurent STAQUET, Mathieu DECARPENTRY, Laurence SZYMONIAK, Catherine DEMEURISSE, Fabienne BENOIT, Dominique NICODEME, Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
24

Étaient Excusés (4) : Yoann HOCHEDÉZ (procuration à Marc STIEVENARD), Aurore DUSSART (procuration à Tonino RUNCO), Bernard CARON (procuration à Salvatore CASTIGLIONE), Cathy GOUPIL (procuration à Magalie DUTRIEUX).

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 05/12/2023.

Objet : Cession du cheval « Victor de Fresnoy ».

Rapporteur : Jean-Pierre ABRAHAM, Conseiller délégué à la sécurité

La ville de Wallers-Arenberg a souhaité développer des actions de prévention et de répression des actes de délinquance et contre les comportements d'incivisme qui sont parfois constatés.

C'est pourquoi (par délibération en date du 20 décembre 2020 n° F.03122020.06), un partenariat a été noué avec la DDSP du Nord avec l'objectif d'organiser des patrouilles équestres de sécurisation.

Dans le cadre de ce partenariat, la ville met à disposition de la brigade équestre deux chevaux, propriétés de la commune.

CONSIDÉRANT que pour des raisons de santé, il est nécessaire de remplacer l'un des chevaux (Victor de Fresnoy),
CONSIDÉRANT qu'il convient de céder ledit cheval jugé inapte aux missions de maintien de l'ordre mais en état de répondre à des besoins en loisirs et/ou promenades,
CONSIDÉRANT que le club hippique Lille Métropole Équitation sis 3 Rond-Point des Acacias 59 790 Ronchin, représenté par Monsieur Arnaud BETREMIEUX se porte acquéreur du cheval pour la somme de 2 600,00€ .

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE la vente du cheval nommé Victor de Fresnoy à Lille Métropole Équitation représenté par M. Arnaud BETREMIEUX pour le prix de 2 600,00€ ;**
- **ACTE l'acquisition d'un nouveau cheval en vue d'une mise à disposition à la DDSP du Nord conformément à la convention qui lie les deux parties ;**
- **PRÉCISE que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au Budget ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession et acquisition ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire à veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.**

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

**A Wallers Arenberg, le 12 décembre 2023
Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE**